

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

Le trente septembre deux mille vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire.

Date de la convocation : 25 septembre 2025

Présents : M. COUSSO Frédéric, M. BONNIER Patrick, Mme DEYTS Valérie, Mme MORANCHO Céline, M. DAVID Cyril, M. GIRAUDO Jérôme, M. LUCAS Patrick, Mme MOULIA Séverine, Mme LESTAGE Sandrine, M. CAZE Philippe, M. DE SOUZA Pierre, Mme RODRIGUES DO REGO Céline, Mme RUIS Marie-Line.

Procurations :

Excusés :

Absents :

Ouverture de séance : 19h13

Secrétaire de séance : Céline MORANCHO

N° D2025/27 ANNULATION DE LA DELIBERATION N°D2025/25 PORTANT CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^E CLASSE A TEMPS NON COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une erreur du centre de gestion de la Gironde concernant un avancement de grade, il y a lieu d'annuler la délibération n° D2025-25 du 30 juin 2025 portant création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à temps non complet et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération n° D2025/25.

N° D2025/28 BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que les travaux d'agrandissement de la station d'épuration étant terminés, les frais d'études doivent être intégrés aux travaux.

Afin de procéder aux écritures de régularisation, il y a lieu de prendre la décision modificative n°1 suivante :

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
D – 2315 : Installations, matériels et outillages techniques		7 225.00 €		
R – 203 : Frais d'études, de recherches, de développ. et frais d'insertion				7 225.00 €
Total 041 : Opérations patrimoniales		7 225.00 €		7 225.00 €
Total général		7 225.00 €		7 225.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative, telle que présentée ci-dessus.

N° D2025/29 MANDAT SPECIAL POUR LE 107^{EME} CONGRES DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

Dans le cadre du 107^{ème} Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France, qui se déroulera à Paris - Portes de Versailles du 18 au 20 novembre 2025, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour l'octroi d'un mandat spécial pour lui-même, M. Patrick BONNIER, Adjoint au Maire, Mme Valérie DEYTS, Adjointe au Maire, Mme Marie-Line RUIS, Conseillère Municipale et M. Jérôme GIRAUDO, Conseiller Municipal, afin de pouvoir obtenir le remboursement des frais de déplacements et d'hébergement sur la base des frais réels et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 pour et 1 abstention

Vu l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'invitation au 107^{ème} congrès des Maires de France,

ACCORDE un mandat spécial à M. Frédéric COUSSO, Maire, M. Patrick BONNIER, Adjoint au Maire, Mme Valérie DEYTS, Adjointe au Maire, Mme Marie-Line RUIS, Conseillère municipale et M. Jérôme GIRAUDO, Conseiller municipal pour le congrès des maires 2025 et obtenir le remboursement des frais de déplacements et d'hébergement sur la base des frais réels et dans la limite des crédits votés.

Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente le l'ASL Moulinot concernant la rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement.

Levée de séance : 20h00